



COMMUNE DE VENDEGIES SUR ECAILLON
Canton de Solesmes

CAHIER DES CHARGES
pour une étude environnementale

Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord
Mars 2005



Conseil Général du Nord

Hôtel du Département - 51, rue Gustave Delory - 59047 Lille Cedex
Tel. : 03 20 63 59 59 - www.cg59.fr

Direction de
l'Environnement
et du
Développement
des Territoires



Conseil Général
Département du Nord

Conseil Général du Nord

Etude Environnement : cahier des charges

SOMMAIRE

FAN – Environnement	2
Le maître d'ouvrage	3-5
• Présentation succincte	
• Cadre de l'étude	
• Projets à prendre en compte	
• Illustrations	
Programme de l'étude	6-12
1. Une analyse du territoire communal.....	
2. Un schéma de valorisation des espaces naturels.....	
3. Des propositions d'aménagement.....	
4. Concertation et sensibilisation.....	
La maîtrise d'œuvre	13
1. Composition attendue de l'équipe de maîtrise d'œuvre	
2. Présentation de la proposition de mission	
3. Déroulement de la consultation	
Annexes	14

Fonds pour l'Aménagement du Nord

Volet Aménagement Local

Section Environnement

Par l'intermédiaire du Fonds pour l'Aménagement du Nord, le Conseil Général du Nord participe à l'aménagement des espaces publics non bâtis et à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement des communes du Département.

La qualité des réalisations dépend du soin apporté à la réflexion préalable.

De ce fait, plus qu'une simple source de financement, le F.A.N. est une **démarche globale**, garante d'opérations **qualitatives** et significatives. Il repose sur l'intervention de professionnels qualifiés (architectes, paysagistes, urbanistes, écologues, ...) et la mise en œuvre de moyens de sensibilisation des habitants.

La démarche FAN Environnement permet d'intervenir sur de nombreux espaces naturels de promenade et de détente. Cette démarche a vocation à favoriser l'accès aux espaces naturels et à protéger les grands paysages.

Cette démarche s'articule autour de trois étapes essentielles :

- le cahier des charges, réalisé par la Direction de l'Environnement et du Développement des Territoires,
- l'étude, réalisée par un bureau d'études qualifié,
- la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux, établi selon les conclusions de l'étude.

Le présent document est un cahier des charges, base de la consultation de maîtres d'œuvres. Il doit leur permettre de remettre à la municipalité une **proposition de mission**.

Outre la phase initiale d'analyse-diagnostic et l'élaboration de différents scénarios d'aménagement, la mission porte également sur la réalisation d'un avant-projet.

La réalisation d'un Projet (PRO) et la conduite d'opération des travaux ne font pas partie de la présente mission.

Le contenu attendu de cette étude et les niveaux de définition des différentes parties qui la composent sont décrits dans la suite de ce document. Le maître d'œuvre devra respecter ce programme. Néanmoins il reste libre de proposer des réflexions sur d'autres problématiques, en fonction des résultats de son travail de terrain ou d'analyse et pour la cohérence de l'ensemble.

LE MAITRE D'OUVRAGE : LA COMMUNE DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON

• **Vendegies-Sur-Ecaillon**, accueillant environ 1029 habitants, est située au sein de la Vallée de l'Ecaillon, en pleine confluence de trois cours d'eau : le Roniau, les Harpies (corridor biologique riche mais fragile) et l'Ecaillon. Sa position géographique lui confère de nombreux avantages et fait d'elle une commune très demandée. Vendegies-Sur-Ecaillon est traversée par la RD 958 reliant le Cateau-Cambrésis à la ville de Valenciennes, 10 km seulement séparent cette dernière de la commune (6 km depuis l'université).

Vendegies est membre de la communauté de communes du Pays du Solesmois, forte de plus de 15 000 habitants. Vendegies-sur-Ecaillon est membre du syndicat d'aménagement de l'Ecaillon, créé dans les années 80 pour la mise en place d'un vaste programme de curage de l'Ecaillon, suite aux problèmes d'inondations se répétant dans les communes traversées par ce cours d'eau.

• **Cadre de l'étude**

C'est la troisième fois que la commune souhaite s'engager dans une étude de réflexion et d'aménagement de son territoire.

- Dès 1996, la commune a réalisé une étude de valorisation de son cadre de vie, consciente de son rôle sur la qualité de vie des habitants. La préservation des paysages du territoire était un point à l'étude, véritable atout de la commune, et facteur d'attractivité. (L'ensemble de la vallée de l'Ecaillon est classée en ZNIEFF, y dominent des paysages somptueux par la présence de prairies permanentes humides, de haies bocagères, de bois et de vergers). Le fond de vallée représente un corridor biologique très intéressant dont la continuité est absolument à préserver.

Dans cette étude, les propositions d'aménagement ont principalement concerné :

→ *les entrées nord et sud de la commune,*

→ *un projet d'abris-bus*

→ *l'aménagement d'un espace naturel, dénommé les prairies du château, situées en bordure de la RD 958*

- Une seconde étude liée à l'amélioration du cadre de vie a été réalisée en 2003. Elle a concerné principalement le traitement de l'axe principal de traversée de la commune (la RD 958), la création de cheminements, de sentiers de promenade et l'aménagement d'une friche au centre de la commune en aire de stationnement. La sécurité des piétons était une préoccupation majeure dans la valorisation des secteurs concernés.

Aujourd'hui, la commune lance une première phase de travaux concernant l'aménagement de la friche en aire de stationnement. La commune souhaite également avancer sur le projet d'aménagement des prairies du château, consciente de la nécessité de préserver le site. La

La commune dispose déjà d'un APS, élaboré par un paysagiste, mais elle souhaite ré-affiner le projet pour plusieurs raisons :

- » L'évolution urbaine récente : création de la mairie rue de Solesmes, existence du lotissement « La Bruyère », représentant le nouveau bourg, besoin de liaison entre l'ancien et le nouveau bourg par le biais des prairies du château)
- » les problèmes d'inondations rencontrés avec l'Ecaillon et ses affluents : inondations qui se produisent par exemple lors de forts orages, par le débordement de l'Ecaillon et de ses affluents. Ces problèmes, rencontrés sur tout le périmètre du cours d'eau, ont donné naissance à une association de préservation de la Vallée de l'Ecaillon.(notamment suite à la crue historique du 21 juillet 1980) ;Le syndicat intercommunal d'aménagement de l'Ecaillon a ensuite vu le jour.
- » la volonté de développer un projet de pédagogie à l'environnement face à l'intérêt écologique du site des prairies du Château et de la prise en compte du fonctionnement naturel des cours d'eau dans le traitement des problèmes d'inondations. En effet, les nombreux busages réalisés pour régler le débit des eaux ont un impact préjudiciable sur l'environnement (perte de richesse écologique, disparition de l'eau).

Sur un point culminant de la commune, au lieu-dit « *La Bruyère de Sommaing* » se trouve un Menhir, appelé communément « **Le Gros Caillou** », classé Monument Historique. Lors de la deuxième étude Cadre de Vie (2003), des propositions d'aménagement des accès au site ont été réalisées, conjointement avec la valorisation d'un sentier de promenade en cours de classement au PDIPR¹.

A proximité du Menhir existe une friche, la **friche de l'ancienne sablière**, propriété communale. La municipalité souhaite réhabiliter ce site qui a servi de décharge par le passé.

Il s'agit donc de traiter deux espaces naturels qui représentent deux types de paysages très importants dans le secteur, les plateaux (la friche de l'ancienne sablière), et les fonds de vallée (les prairies du château). C'est dans ce cadre que la commune entre dans une démarche FAN Environnement avec le Conseil général.

Dans un souci évident de mise en cohérence, l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera retenue pour mener la présente étude FAN Environnement aura à tenir compte des autres études en cours ou réalisées, notamment :

- *Etude FACV (1996), Denis Delbaere, Katia Emerand*
- *Etude FAN Cadre de Vie (2003), Agence Bocage*
- *Avant-Projet sommaire Parc des Prairies du Château (1996), Denis Delbaere*
- *Etude d'impact de remembrement (1996), Conseil général du Nord*

¹ Cf annexe

Tous les documents et informations susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans sa mission devront être apportés par la commune.

Un **comité de pilotage** chargé du suivi de cette étude sera constitué au sein de la commune.

La commune informera le maître d'œuvre des partenaires qu'elle souhaite associer : élus, habitants, commerçants, riverains, associations, Syndicat de l'Ecaillon, services concernés du Conseil Général (notamment Direction de l'Environnement et du Développement des Territoires, Direction de la Voirie et des Infrastructures), ADEME, Agence de l'Eau, Concessionnaires...

LE PROGRAMME DE L'ETUDE

1. Analyse du contexte environnemental et paysager

L'objectif est de mettre en exergue les atouts et points faibles de la commune afin d'élaborer une stratégie d'aménagement et de valorisation objective.

- Dans un premier temps, une **approche globale** est demandée au maître d'œuvre.

Pour le diagnostic paysager, il s'agira ici de s'appuyer en grande partie sur les résultats des deux études réalisées en 1996 et 2003 validés par la municipalité pour présenter une synthèse des contraintes, des enjeux et des actions engagées et à venir, actualisée en fonction des éléments nouveaux repérés sur le territoire.

Pour le diagnostic écologique, il est demandé de situer la commune dans un contexte élargi, avec notamment à l'esprit l'idée de préservation ou de création de corridors biologiques à une échelle supra communale. L'analyse pourra largement s'appuyer sur les résultats de l'étude d'impact réalisée dans le cadre du remembrement.

Pour le diagnostic hydraulique, il s'agira de resituer la problématique communale par rapport au bassin versant, d'analyser le réseau hydrographique, d'analyser les dysfonctionnements constatés et de rechercher les causes, et enfin, d'évaluer les potentialités de stockage des prairies du château. Des éléments d'étude existent au niveau du syndicat de l'Ecaillon sur tout le périmètre. Est attendu, dans le cadre de cette étude, un zoom sur la commune de Vendegies-Sur-Ecaillon.

- Dans un deuxième temps, une **approche sectorielle** exposera les atouts et faiblesses au regard des 3 analyses globales sur deux sites d'enjeu communal particulièrement représentatifs et importants :

- *les prairies du château*
- *la friche de l'ancienne sablière*

Un inventaire floristique et faunistique de terrain sera réalisé sur les 2 sites. (*s'appuyer sur les résultats de l'étude d'impact dans le cadre du remembrement*).

La mise en réseau de ces deux espaces et des autres recensés dans la partie de diagnostic global sera étudiée.

L'ensemble des données recueillies lors de ce travail d'analyse est une base importante aux chapitres suivants, et notamment à l'élaboration des projets demandés par la municipalité sur certains espaces publics. Elle permettra de mettre en évidence certains enjeux environnementaux ou paysagers pouvant déterminer une action forte sur d'autres espaces, si telle est la volonté de la municipalité.

L'analyse aura un caractère prospectif et débouchera sur des principes guidant les futurs aménagements. Les éléments d'analyse se présenteront sous forme schématique et cartographique largement illustrée, dans un souci de pédagogie. Ils aboutiront à la définition d'une **typologie des espaces naturels et semi naturels, avec une hiérarchie de ces espaces en fonction de leur valeur et de leur potentiel écologique.**

2. Un schéma de valorisation des espaces naturels

Ce schéma représente, de manière cartographique, l'articulation entre l'analyse et les propositions, en terme d'**objectifs** d'aménagement.

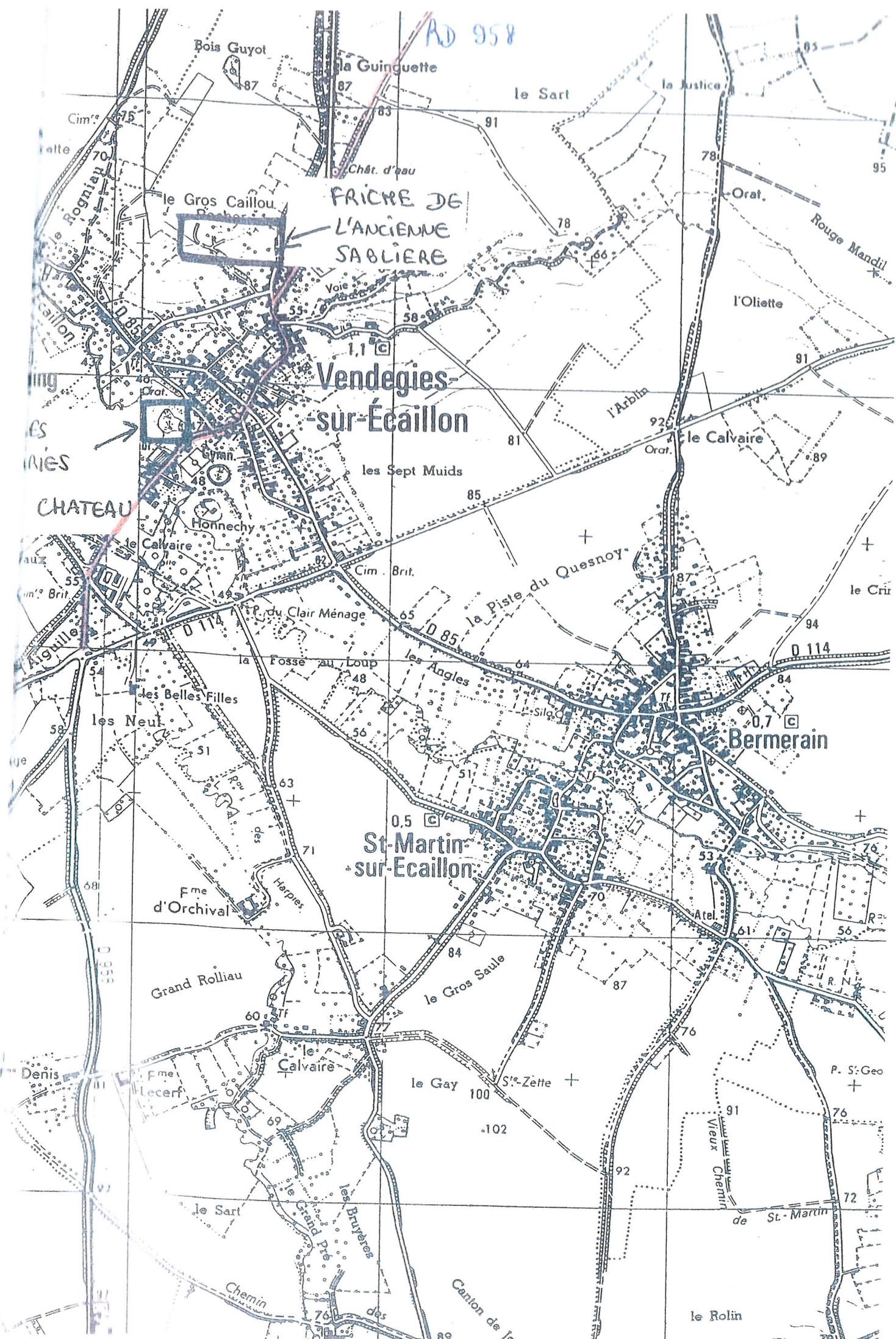
Ainsi, au regard des conclusions des chapitres précédents, il synthétisera les actions à mener et servira donc de base au débat avec les partenaires associés.

Il devra être validé par le comité de pilotage.

Il sera compatible avec le schéma directeur de l'étude FAN Cadre de vie de 1996, qui intégrait déjà la notion de protection des corridors écologiques existants et à conforter.

Ainsi, des travaux ponctuels engagés par la municipalité sur une partie du programme s'inscriront dans une stratégie d'ensemble, établie en fonction d'un travail de bilan et de recoupement des données d'analyse.

RD 958



FRICRE DE L'ANCIENNE SABLIERE

CHATEAU

Vendegies-sur-Écaillon

Bermerain

St-Martin-sur-Écaillon

le Rolin

3. Des propositions d'aménagement et de gestion

Les propositions attendues seront réalisées en partenariat avec le service hydraulique de la Direction de l'Environnement et du Développement des Territoires.

Elles devront respecter la capacité budgétaire de la commune et reprendre les réflexions que souhaite développer la municipalité, sur les thèmes et lieux suivants:

- **Les prairies du château :**

Les prairies du Château représentent le fond de vallée de Vendegies-Sur-Ecaillon: Les quelques deux hectares appartenant à la commune feront l'objet d'une proposition d'aménagement au stade de l'APS. Ce grand espace naturel forme aujourd'hui un ensemble de prés et une zone humide (les douves) limitée par une digue et un exutoire aménagé vers l'Ecaillon.

Le site a d'ores et déjà fait l'objet de propositions d'aménagement dans le cadre de l'étude Cadre de Vie de 1996. Ces propositions restaient « sobres » de manière à préserver les ambiances naturelles pré-existantes.

L'objectif était également de préserver les richesses floristiques et faunistiques particulièrement intéressantes du fond de vallée, en évitant d'y adjoindre une présence humaine forte. Le maître d'œuvre prévoyait alors l'aménagement d'un parcours en eau parallèle à l'Ecaillon et bordé de végétaux. Les aménagements favorisaient la préservation de vues larges sur les prés depuis la route départementale. Le pâturage était conservé de manière à renforcer le caractère rural du village et à maintenir une flore et une faune de qualité. Des traversées, des liaisons douces étaient prévues avec un passage pour piétons et cyclistes. L'objectif, ici, était de permettre une liaison entre différents secteurs de la commune. Ce passage était agrémenté d'un observatoire. Le projet global intégrait l'aménagement d'une place avec stationnement au nord des prairies. Cette partie du projet peut aujourd'hui être remise en cause puisque la commune a entrepris un projet d'aménagement d'une aire de stationnement à quelques mètres de là.



Même si les grands principes d'aménagement des prés sont reconnus et appréciés de la municipalité, cette dernière souhaite revoir le projet pour plusieurs raisons :

Des problèmes d'inondations réguliers auxquels elle doit faire face, et où des solutions alternatives seraient peut-être à rechercher au niveau des prairies du château.

Des évolutions urbaines récentes : le centre de la commune s'est déplacé vers les prairies, il y a tout lieu de valoriser le site. Trois grands objectifs pourraient être déclinés :

- ✓ **Créer un lieu de vie communal central**, tout en veillant à préserver les richesses écologiques du fond de vallée,
- ✓ Contribuer à la **préservation et de développement d'une flore et d'une faune de qualité**,
- ✓ **Développer un projet pédagogique et environnemental à destination de divers publics sur la thématique de l'eau**. (l'eau en effet peut ici être un élément fédérateur dans la commune, un fil directeur dans la mise en valeur de liaisons entre les espaces de la commune).

L'importante visibilité du site sur un axe très passant : Les prairies du château sont une vitrine de la commune depuis une route départementale très largement fréquentée de façon quotidienne. En ce sens, c'est l'image de la commune qui peut être en jeu dans les aménagements à réaliser.

Un **avant-projet sommaire** sera proposé intégrant les dimensions paysagères, écologiques et hydrauliques.

Des propositions sont également attendues sur la valorisation pédagogique de cet espace naturel qui bénéficie d'une position centrale, c'est un véritable poumon vert.

Propositions sur le végétal, le traitement des limites avec le reste du tissu urbain, les circulations douces internes et externes, l'accroissement de la biodiversité, le rôle hydraulique (liste non exhaustive).

Dès la phase de conception, la **gestion ultérieure de l'aménagement** sera envisagée et influera sur les choix du maître d'œuvre ; ce dernier proposera un plan de gestion des prairies du château comprenant des fiches-actions et un calendrier d'intervention.

- La friche de l'ancienne sablière :

Cette friche, d'une superficie de 77 ares appartient à la commune.

D'après une récente étude mandatée par le Département du Nord, il s'est avéré que le site constituait un risque potentiel fort de pollution des eaux souterraines. Ce risque est d'autant plus préoccupant que le site se situe en périphérie du périmètre éloigné de la station de captage d'alimentation en eau potable, exploité par le SIDEN. Cette étude est étroitement liée à l'obligation de résorption des dépôts sauvages et décharges brutes (circulaire en date du 23 février 2004).



L'idée première de la municipalité était de réhabiliter la friche en la boisant. Aujourd'hui, elle souhaite donner une véritable vocation environnementale au site, consciente qu'il est préférable d'adopter une réflexion plus large sur le devenir de la friche en travaillant avec l'aide de professionnels du paysage et de l'écologie. L'intérêt de cette démarche est également importante au vue de l'environnement de la friche. En effet, elle se situe dans le périmètre des 500 mètres de protection du Menhir, aux abords d'un sentier en cours d'inscription au PDIPR, à proximité d'autres parcelles communales qu'il conviendra d'analyser et éventuellement d'inclure dans la définition d'un projet global.



Ainsi, le projet d'aménagement pourra se faire sur la base de différents scenarii (trois esquisses), tenant compte des différentes parcelles avoisinantes. Il fera ensuite l'objet d'un avant-projet sommaire à partir du scénario retenu et validé par le comité de pilotage de l'étude.

Dès la phase de conception, la gestion ultérieure de l'aménagement sera envisagée et influera sur les choix du maître d'œuvre ; ce dernier proposera un plan de gestion des prairies du château comprenant des fiches-actions et un calendrier d'intervention.



4. La concertation, l'information et la sensibilisation du public

C'est un aspect essentiel de la démarche FAN Environnement, soutenu par le Conseil Général du Nord.

Cette information pourra se faire sous forme d'exposition, de réunions publiques ou tout autre moyen que pourrait proposer le bureau d'études.

Il est également important qu'une certaine concertation soit organisée, afin que la prise de conscience de l'intérêt de la démarche soit effective par tous et pour tous.

Dans ce but, des documents d'information facilement reproductibles et diffusables pourront être produits à destination du grand public.

Le maître d'œuvre précisera dans sa proposition de mission les moyens qu'il propose de mettre à la disposition de l'équipe municipale pour mener à bien la concertation, la sensibilisation et l'information du public (expositions, réunions publiques, animations dans les écoles...). Cet aspect de la démarche fera l'objet de précisions dans le chiffrage détaillé.

LA MAITRISE D'OEUVRE

1. Composition attendue de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Au regard des problématiques soulevées dans le présent cahier des charges, les compétences requises pour mener l'étude Environnement de Vendegies-Sur-Ecaillon semblent être celles d'un paysagiste, d'un écologue et d'un hydraulicien.

2. Présentation de la proposition de mission

Le maître d'œuvre remettra à la commune une proposition de mission contenant :

- une présentation sommaire du bureau d'études, accompagnée d'une sélection de 3 réalisations similaires (5 formats A3 maximum) en matière d'environnement (études et réalisations) ;
- une note développant les motivations du candidat ;
- une note méthodologique sur la manière dont le bureau d'études se propose de répondre aux questions posées dans ce document programme, et dans laquelle il précisera, notamment, le type de documents remis, leurs échelles... ;
- un calendrier prévisionnel de réalisation de l'étude (l'engagement du maître d'œuvre sur les délais sera contractualisé) et la date proposée de commencement de l'étude ;
- un chiffrage détaillé de la proposition de mission.

Il sera demandé au maître d'œuvre de fournir 7 exemplaires de l'étude qu'il aura réalisé, dont un reproductible (format CDROM et papier couleur).

3. Déroulement de la consultation

La proposition de mission devra être adressée à :

Monsieur Wallerand, Maire de Vendegies-Sur-Ecaillon

Mairie

59 213 VENDEGIES-SUR-ECAILLON

La date limite de dépôt à la commune est indiquée dans le courrier joint à ce cahier des charges

La commune organisera une audition des candidats, après réception des propositions de mission, en présence d'un représentant du Département (Direction de l'Environnement et du Développement des Territoires).

ANNEXES

Fiche de thème extraite du document Trame Verte,

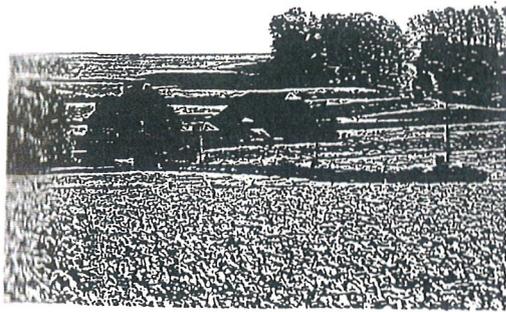
Sommaire de l'étude FACV de 1989

Sommaire de l'étude FAN Cadre de Vie de 2003

Circuit de randonnée en projet au PDIPR

Plan cadastral des Prairies du Château et de la friche de l'ancienne sablière

De la vallée de l'Ecaillon à la vallée de la Selle :



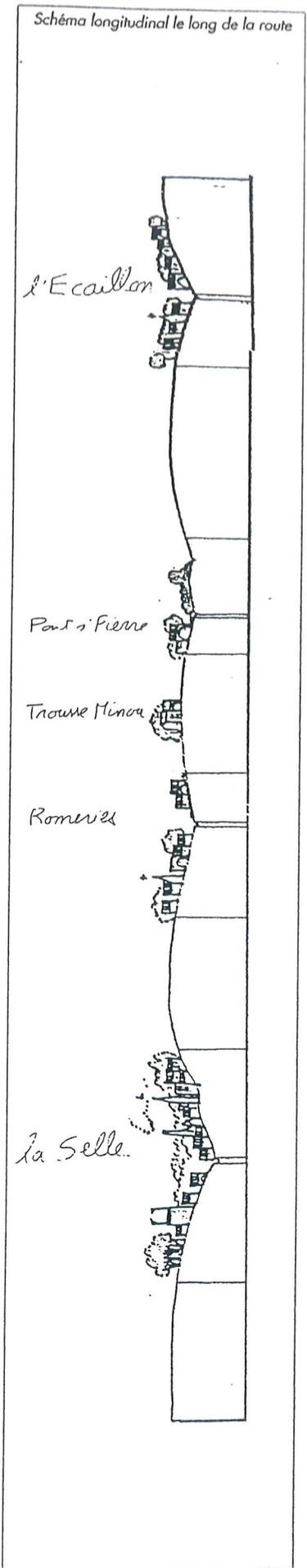
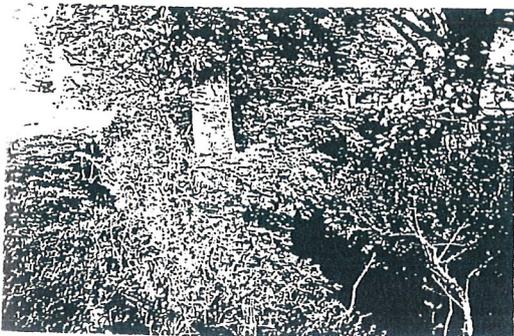
A partir de Beaudignies-sur-Ecaillon, le paysage se déroule paisiblement au rythme des vallées bocagères et des plateaux céréaliers. Les vallées successives de l'Ecaillon, du ruisseau Saint-Georges, du ruisseau des Harpies et de la Selle, sont parallèles les unes aux autres. Le bocage y est clairement circonscrit aux parties hautes des coteaux, tandis qu'au fond, villages et hameaux évoquent déjà, compacts et minéraux, l'architecture du Cambrésis.

L'eau enchante ces vallées, discrète mais bien étalée, vive et murmurante, gouvernée par des vanes qui nous laissent deviner un passé sauvage. Les plateaux, quant à eux, expriment déjà toute la superbe des plateaux cambrésiens, ondulants comme des vagues, colorés de mille teintes sous un ciel changeant si bien qu'on peut lire ce paysage à deux niveaux : en bas, l'Avesnois bocager, en haut, le Cambrésis.

Cette composition impeccable n'est contredite que par le hameau du Trousse-Minou, entre les vallées du Saint-Georges et des Harpies, groupement de fermes installées en plein plateau. C'est, dira-t-on, l'exception qui confirme la règle.

Problématiques et enjeux d'aménagement

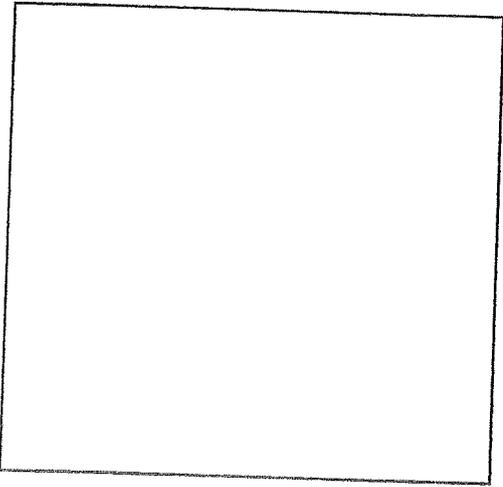
L'expression de l'eau et de son parcours est un aspect fondamental pour l'agrément de ce parcours. Aussi est-on déçu, en arrivant à Solesmes, de ne trouver qu'un maigre affluent de la Selle, perdu au fond d'un fossé trop encaissé, bordé dans un square par des massifs d'hortensias ! La Selle, quant à elle, à Saint-Python, est compressée dans un lit sec et étroit, ignorée dans une zone industrielle peu attrayante. Quand on sait que la Selle est considérée, à juste titre, comme le seuil même de l'Avesnois, on ne peut que souhaiter que la ville de Solesmes se réconcilie avec ses eaux.



**COMMUNE DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON-
CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD**

**Etude
FACV
de
Vendegies
sur
Ecaillon**

	denis DELBAERE
	katia EMERAND <i>paysagistes d.p.l.g.</i>
66, rue des Arts 59 100 Roubaix Tél : 20 68 02 65 Fax : 20 11 27 01	



sommaire

introduction	-----	page 5
1. les paysages de Vendegies	-----	page 7
paysages de contraste	-----	page 10
paysages de transition	-----	page 16
paysages en gestation	-----	page 25
2. les actions à mener	-----	page 31
3. la sensibilisation	-----	page 35
4. préconisations pour l'intégration paysagère et urbaine du nouveau bourg	-----	page 41
5. introduction à la phase 2	-----	page 49
conclusion	-----	page 53

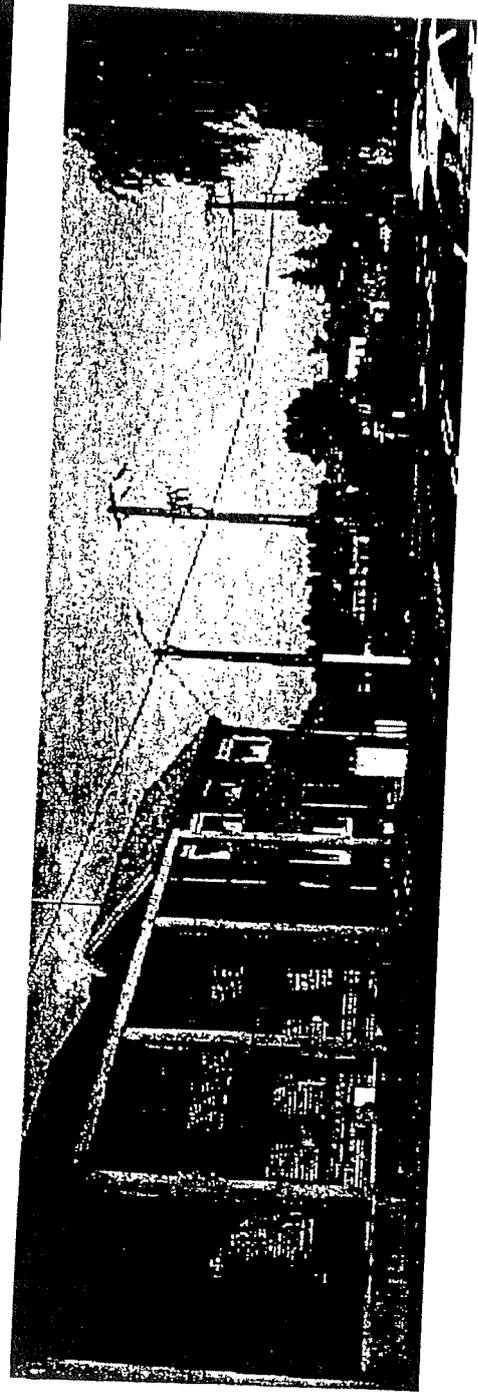
FONDS POUR L'AMENAGEMENT DU NORD

Section Amélioration du Cadre de Vie



MAÎTRE D'OUVRAGE :

COMMUNE DE
VENDEGIES SUR ECAILLON
MAIRIE
59 213 - VENDEGIES SUR ECAILLON



Etude réalisée par :

AGENCE "S", architectes,
19, Avenue Delesalle, 59290 WASQUEHAL
Tél : 0320 660 660 Fax : 0320 825 191 E. mail : scheuer.naudin@wanadoo.fr

VENDEGIES SUR ECAILLON



Conseil Général
Département du Nord

BOCAGE, agence de paysage
Tél : 0328 400 720 Fax : 0328 484 214

10, rue de Lille 59 270 BAILLEUL
E. mail : bocage@nordnet.fr

JANVIER 2004

Liste des intervenants

Phase 1: A. diagnostic

A.1. Introduction et situation

A.2. Séquences paysagères - R.D 958 -

A.3. Centre Bourg

- Morphologie urbaine
- Fonctions et déplacement
- Fonctionnement urbain - La Vallée de l'Ecaillon
- Fonctionnement urbain - Le Centre historique
- Analyse des espaces publics

A.4. Le maillage de promenades et randonnées

A.5. Synthèse de l'analyse urbaine

Phase 2: B. Schéma directeur

B.1. Schéma directeur global

B.2. Schéma directeur sectoriel

C. Projets et recommandations

C. 1. La traversée de village par l'axe routier - R.D 958 -

- C. 1. 1. Le hameau de la Guinguette
- C. 1. 2. Entrée résidentielle nord
- C. 1. 3. Le carrefour route de Valenciennes /
rue du vieux chemin
- C. 1. 4. Le carrefour avec la route de Bermerain/
Sommaing (R.D 85)
- C. 1. 5. Le carrefour de l'ancienne mairie
(future bibliothèque)
- C. 1. 6. Le carrefour de la cantine et de la mairie
(future bibliothèque)
- C. 1. 7. Le pont sur l'Ecaillon et l'ancienne place .

C. 1. 8. L'Entrée résidentielle sud.

C. 2. La traversée de village par l'axe de vitesse douce

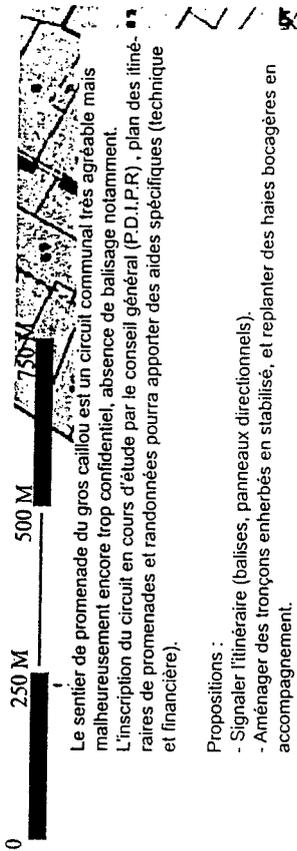
- C. 2. 1. Plan de circulation
- C. 2. 2. Le carrefour R.D 958 et le vieux chemin
- C. 2. 3. Le vieux chemin
- C. 2. 4. Le carrefour R.D 958 et la rue A. Braque

C. 3. Les itinéraires de découverte du patrimoine

- C. 3. 1. Sentier du «gros caillou»

Itinéraires de découverte au patrimoine Sentier du « gros caillou »

C.3.1



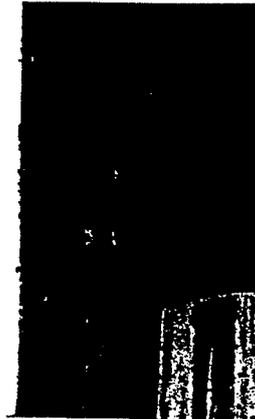
Le sentier de promenade du gros caillou est un circuit communal très agréable mais malheureusement encore trop confidentiel, absence de balisage notamment. L'inscription du circuit en cours d'étude par le conseil général (P.D.I.P.R), plan des itinéraires de promenades et randonnées pourra apporter des aides spécifiques (technique et financière).

Propositions :

- Signaler l'itinéraire (balises, panneaux directionnels).
- Aménager des tronçons enherbés en stabilisés, et replanter des haies bocagères en accompagnement.
- Création d'un escalier pour faciliter l'accès au sentier.



Accès au mégalithe



Point de vue remarquable sur le village à partir du mégalithe



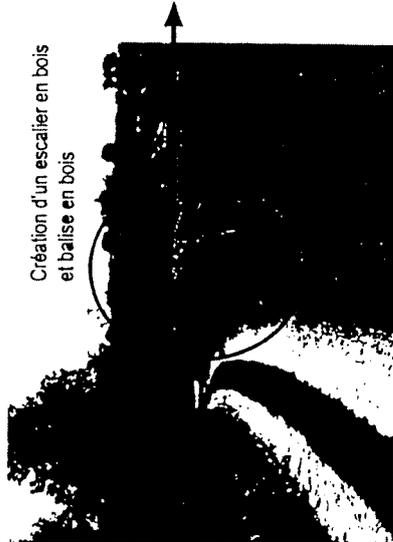
Panneau de lecture du paysan



Accès par un sentier enherbé à partir de Vendegies



Accès à partir de Sommaing par un sentier enherbé, création d'un chemin en stabilisé de 1,5m et plantation de haies bocagères.



Création d'un escalier en bois et balise en bois



Accès au chemin enherbé en venant du mégalithe

Accès au chemin enherbé en venant de Sommaing. Installation d'une signalétique directionnelle en bois pour rendre l'accès lisible.

La friche de l'ancienne sablière

 parcelles communales

 parcelle CCAS

 AFR



FRICHE DE L'ANCIENNE SABLIERE

BRUYÈRE DE SOMMAYO

LE GROS CAUOD

accès depuis la commune

VOIE D'ARTRES

COURTIL DE LA PÉRIÈRE